Trente-quatrième année, N° 43. Le numéro 10 centimes Dimanche 21 et lundi 22 février 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.—	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Compte de chèques post. IIc 485

Grands travaux

Berne, le 20 février.

Un journal confédéré a fait remarquer cette semaine que le Conseil fédéral s'y prenait bien tard pour clamer aux quatre vents du pays les chiffres fabuleux des sommes dépensées par les pouvoirs publics depuis quelques années en faveur des grands travaux de crise.

La remarque est juste.

Au début de l'an les socialistes lançaient leur seconde initiative de crise sous la forme d'un vaste projet de grands travaux financé par le bénéfice fictif de la dévaluation.

Avec l'appareil de propagande dont dispose l'opposition, cette initiative s'est couverte immédiatement d'un nombre imposant de signatures. Aujourd'hui il y en a trois ou quatre fois plus qu'il n'est nécessaire pour la faire passer en votation populaire.

Mais c'est maintenant seulement, c'est à l'heure où l'extrême-gauche a fini de quêter, d'endoctriner, de tromper des électeurs, que M. Obrecht se décide à faire savoir partout que l'initiative marxiste est inutile et superflue : les pouvoirs publics, Confédération, cantons et communes, ont déjà réalisé beaucoup mieux qu'elle. Et le conseiller fédéral d'avancer des chiffres : 1,5 milliards de 1932 à 1935, 470 millions en 1937.

De ce petit exemple de publicité à retardement on peut déduire que notre gouvernement est mauvais psychologue. Car non seulement il a manqué l'heure favorable de chiffrer ses efforts pour remédier à la crise, mais encore, en le faisant aujourd'hui, il se montre sous un jour qui n'est pas digne d'une autorité responsable ; il se met à la suite d'un mouvement d'opinion créé par ses adversaires ; il prend la queue quand son office serait d'être à la tête.

On peut discuter des avantages et des inconvénients des grands travaux de crise. Si l'on en juge par la situation du pays après les immenses dépenses qu'a énumérées M. Obrecht, la question de leur efficacité réelle et durable justifie un grand point interrogatif. Mais le conseiller fédéral était sans doute trop content d'en «boucher un coin », comme on dit vulgairement, à une opposition qui guette son fauteuil pour perdre son temps à rechercher si les grands travaux valaient l'argent qu'on y avait mis, si l'économie nationale en était plus florissante ou en tout cas moins anémiée.

Tant que l'économie privée ne sera pas organisée de manière à se suffire à elle-même tout en faisant travailler la totalité des ouvriers, il est probable d'ailleurs que les pouvoirs publics resteront moralement obligés d'entreprendre et de financer des grands travaux. Que l'opération soit bonne ou qu'elle ne le soit pas. Le chômage crée des obligations.

Il y a cependant des limites qu'un Etat n'enfreint pas plus qu'un particulier. La Confédération est déjà surendettée. Si à la place de M. Obrecht nous avions un socialiste, ou bien nous n'aurions pas davantage de grands travaux et l'économie du pays ne serait pas meilleure, ou bien nous aurions plus de grands travaux et l'économie serait pire qu'aujourd'hui.

C'est là ce qui nous paraît intéressant dans les déclarations faites par le chef du Département de l'Economie publique. Lui, représentant de la majorité nationale, s'est vanté d'avoir fait plus et mieux que ne feront jamais les gens qui voudraient lui succéder au pouvoir. Ses chiffres à notre sens dépassent déjà le maximum à partir duquel un pays dévore son capital productif, c'est-à-dire sa propre substance. Aller plus loin serait tuer la poule aux œufs d'or. Preuve en est le mécontentement soulevé par les étranges budgets de M. Meyer. La nation s'épuise et elle commence à faire savoir qu'elle a assez d'impôts à payer.

Pour ce qui est des grands travaux, le moins qu'on puisse dire c'est donc qu'un changement de personnel au pouvoir n'apporterait aucune amélioration. Tout ministre, quelle que soit sa couleur politique, doit créer des occasions de travail. M. Obrecht l'a fait comme le Dr Weber de l'Union syndicale l'aurait fait à sa place et si ce dernier avait été plus loin et avait dépensé plus d'argent, c'est l'économie qui s'en ressentirait, c'est-à-dire qu'il y aurait davantage de chômeurs. Alors quel serait l'avantage ?

On voit par ces considérations que l'initiative de crise est en effet inutile et superflue. Ce qui n'empêche pas que les chiffres de M. Obrecht viennent un peu tard.

L. D.

Un beau monument héraldique

L'Armorial Vaudois de D. L. Galbreath

La terminaison du magnifique ouvrage de M. Galbreath peut à juste titre passer pour un événement dans les fastes de l'héraldique et de l'archéologie de la Suisse Romande. Tous ceux qui avaient connaissance de l'œuvre en cours par le très patient (une patience de bénédictin !) héraldiste vaudois, attendaient avec impatience la parution de cette œuvre de longue haleine. On savait que l'affaire était entre de bonnes mains : la science et le flair tout particuliers de l'auteur en étaient un sûr garant. Et si jamais la déception ne vint pas saluer un ouvrage, ce fut bien cette fois.

Quinze ans d'un travail acharné n'étaient pas de trop pour le mener à chef et l'on peut dire que, malgré la modestie de l'auteur, qui craint encore de n'avoir pas répondu complètement à l'attente des historiens et du public cultivé, il ne fallait pas attendre davantage pour une telle publication. On n'est jamais absolument sûr d'être complet et définitivement documenté.

Ce que M. Galbreath vient de nous donner est déjà une œuvre énorme en son genre et l'on ne saurait être plus exigeant à l'égard d'un chercheur qui donne d'un seul coup une pareille masse de documents. Disons-lui sans ambages qu'il vient de rendre un éminent service à notre héraldique romande et que son ouvrage est appelé à rendre d'inappréciables services à tous ceux qui s'occupent de la science des armoiries. Chose qui nous réjouit : nous apprenons que M. Galbreath n'en restera pas à cette partie de la science héraldique, mais que, parmi les volumes que la Société d'Histoire de la Suisse romande publiera cette année à l'occasion de son centenaire, l'un d'eux sera consacré tout entier à la publication de 1800 sceaux vaudois du XIme au XVIIme siècle. Une aubaine inespérée ! Nous voudrions bien avoir un Galbreath en Valais...

* * *

L'Armorial vaudois n'est pas une simple énumération d'armoiries, un simple étalage de planches coloriées reproduisant des blasons variés, riches de **meubles** et éclatants d'**émaux** : c'est aussi une abondante source de renseignements historiques et généalogiques, une documentation précieuse à tous points de vue. Pour établir la sûreté de sa documentation, l'auteur n'a pas craint les plus fastidieuses recherches et les gens du métier savent si ces recherches sont longues ! Il faut dire que M. Galbreath a été compris et soutenu, qu'il a été encouragé de tous côtés et cela est tout à l'honneur de ses collègues et de ses compatriotes. Sait-on qu'il a trouvé dans les trois cents souscripteurs parmi ses compatriotes ? Décidément, nos amis vaudois aiment leur terre ancestrale et ce qui la fait aimer. On voudrait voir partout autant d'empressement.

Parmi les principales sources de M. Galbreath, à part les sceaux et autres armoiries sculptées déjà mentionnées, il faut citer la pléiade des héraldistes vaudois des 17me, 18me et 19me siècle, qui ont laissé de plus ou moins volumineux recueils de diverses valeurs : Lecoultre, Joffrey, Pache, Ropraz, Olivier de Mandrot et surtout Chs Ph. Du Mont, que l'auteur qualifie d'enragé collectionneur. (Les collectionneurs sont toujours enragés par quelque côté : nous en savons quelque chose !) Toutes ces données sont basées le plus souvent sur de scrupuleuses recherches historiques et généalogiques, épigraphiques, picturales ou sculpturales, que M. Galbreath a mises au point avec une conscience professionnelle méticuleuse, — de telle sorte que les indications données par l'auteur peuvent être considérées comme absolument sûres.

L'ouvrage compte 56 planches en couleur, soit 1120 écussons coloriés, sans compter, dans le texte, d'innombrables, écus en noir et un certain nombre de planches aussi en noir, donnant souvent avec l'écu les supports et les cimiers.

Il y a dans cet ouvrage en deux volumes, particulièrement dans le second où plusieurs pages leur sont consacrées, un certain nombre de **marques de familles**, de ces humbles marques, à feu, aux dessins parfois frustes et naïfs, marques que nos ancêtres aimaient à imposer sur leurs outils, leurs meubles, voire sur les portes de leurs maisons ou chalets et dont plus d'une transposées sur un champ d'émaux variés, sont devenues des armoiries qu'on trouve encore dans nos villages, sur les frontons des antiques autels sculptés par les Ritz et consorts, par exemple : d'azur à la marque de famille de sable. Beaucoup d'armoiries paysannes et bourgeoises n'ont pas d'autre origine. M. Galbreath a fait une belle œuvre qui demeurera et dont il convient de le féliciter chaudement : on ne s'ennuie pas au cours des 750 pages de ses deux gros et beaux volumes.

* * *

Ce qui précède nous amène à parler un peu d'un sujet qui intrigue assez fort nos populations citadines et montagnardes. On se figure aisément que la possession d'armoiries est une marque de noblesse. Pas nécessairement. Voici ce que dit le colonel de Mandrot dans sa préface à l'Armorial d'Angreville : « Les familles non nobles avaient aussi le droit de porter ces insignes honorifiques, du moins ce droit ne fut-il pas contesté ni en Suisse ni en Savoie. Il en fut de même dans les pays limitrophes qui suivaient les mêmes coutumes que notre pays. Tout homme libre avait, dès le 16me siècle, le droit de porter des armoiries. » Il arrive ceci. Beaucoup de personnes qui désireraient avoir des armoiries et qui en trouvent à des familles portant le même nom patronymique, sont toutes disposées à s'en servir pour leur usage. Cela ne peut se faire car pour cela il faudrait d'abord prouver par des recherches généalogiques que les souches familiales sont les mêmes. Or, telle famille portant le même nom en Savoie, au canton de Vaud ou à celui de Fribourg, peut (et souvent c'est le cas !) avoir une origine tout à fait différente de la famille valaisanne du même nom. Ainsi, pour ce qui ne concerne que Martigny, les familles Girard et Giroud, par exemple, qui sont venues de Savoie, n'ont aucun lien généalogique avec les mêmes de Fribourg et du Jura vaudois. Ainsi pour d'autres dans le même cas.

Dans le courant du siècle passé, un certain nombre de familles ont acquis des armoiries d'une officine italienne pour des prix parfois assez élevés. On ne saurait dire que ces armoiries sont fausses, mais elle peuvent être revendiquées par d'authentiques possesseurs ! Chacun est libre de se choisir des armoiries à son goût et à son gré, pourvu qu'elles ne soient pas celles d'une autre famille. Puis, dans cette composition d'armoiries, il faut encore se garder de fautes héraldiques, éviter les surcharges sans goût et, quand on possède une marque de famille, la garder de préférence dans son blason, en l'héraldisant et en lui donnant les émaux convenables. C'est une chose dont il vaut mieux charger un héraldiste que d'agir soi-même.

Nous avons, en Valais, bien des sources héraldiques inexploitées qui pourraient servir à une nouvelle édition de l'Armorial valaisan. D'Angreville en a publié un dans la première moitié du siècle passé, malheureusement, l'absence de l'accompagnement de documents écrits, indiquant les provenances, lui enlève une grande partie de sa valeur. D'autre part, il existe encore, sur maint autel de nos églises, sur des porches, des meubles, des fourneaux, des tableaux, maints blasons qui ne demanderaient que des gens de bonne volonté, doués de quelque habileté au dessin pour les recueillir avant qu'il soit trop tard. M. le Dr L. Meyer, archiviste cantonal a du reste déjà pris l'initiative de ce recueil qui nous acheminera enfin, espérons-le, vers le nouvel armorial que beaucoup attendent.

Dans le même ordre de choses, M. le Dr Alf. Comtesse a rendu un signalé service en publiant dans les Annales Valaisannes les Ex-libris valaisans, source précieuse de documentation. Et il faudrait encore voir un peu partout, si des marques à feu ne subsistent pas et ne sont pas sur le point de se perdre.

Pour cela, il faudrait un homme qui prenne la tête du mouvement et... comme nous le disions au début de cet article, nous aurions grand besoin d'un Galbreath !

Alpinus.

Radio-Programmes

Lundi 22 février. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Concert-Variété. 13 h. Le billet de la semaine. 13 h. 30 Quelques disques. 16 h. 30 Emission commune. 18 h. Pour Madame. 18 h. 15 Pourquoi les lois sont-elles nécessaires ? 18 h. 30 Cours d'espéranto. 18 h. 35 Pour les joueurs d'échecs. 18 h. 50 Aimez-vous la musique ? 19 h. 15 Micro-magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Séance de musique ancienne. 20 h. 20 Causerie scientifique. 20 h. 45 Sonate de Beethoven. 21 h. 10 A propos du centenaire des « Voyages en zigzag » de Tœpffer. 21 h. 40 Les travaux de la S. d. N. 22 h. Pour les Suisses à l'étranger. 23 h. Reportage éventuel d'un match de hockey sur glace.

Le prix de la rareté

Le poète a dit :

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Que n'eût-il pas dit d'une branche en feuilles en hiver ? Nous ne parlons pas du buis dont c'est le propre d'être toujours vert, pimpant, émaillé, ni du sapin qui garde, à travers neiges et gels, de par sa nature particulière, ces piquants légers, glauques et fins, arrangés en houppes veloutées, qui le caractérisent. Ceux-là et aussi le houx vernissé et épineux et encore le gui aux feuilles quasi transparentes jouissent d'un statut privilégié dont sont exclues les autres plantes du jardin, de l'enclos, du bosquet. On n'éprouve aucune surprise à les aborder, à la Noël ou à la Chandeleur, sous l'habit vert. La stupeur folle, ce serait justement de les trouver en tout autres costumes.

Où c'est toute joie pour les yeux et quasi incrédulité pour l'esprit, c'est si l'on découvre, en ce mois de février assez doux cependant quoique pluvieux, une branche de sureau en feuilles. Nous avons pareil phénomène près de la maison. C'est autour d'un jardin de paysan. mante discrétion, toute douce patience, dix. Si elles ont survécu de l'autre été, nous ne le croyons pas. Ce ne sont pas non plus des annonces du printemps plus ou moins proche.

Nous imaginons plutôt qu'à la fin de l'automne, en l'enchevêtrement des ramures noueuses, elles n'étaient qu'humbles et tardifs bourgeonnements. Ceci arrive aussi à des rosiers bien abrités. Exposées au soleil, garanties du vent dur, ces pousses retardataires, en reçoivent du ciel, aux heures favorables, le peu de chaleur qu'il leur puisse apporter. Elles tirent astucieusement parti de ces rares faveurs. Elles se développent en secret. Elles s'exfolient en silence. Elles sont toute char- Et il n'y en a pas une, mais deux, cinq, toute jolie bravoure. Elles s'ouvrent. Elles sont ouvertes. Mais comme elles sont menues, maigrelettes et timides !

Ce n'en sont pas moins des branches en feuilles dans le plein hiver. C'est peu de choses, bien sûr, si nous les comparons aux richesses dont le printemps, dans quelques mois, comblera l'enclos ! Considérez cependant qu'en le dénuement où nous sommes, ces quelques feuilles autour d'une branche, c'est un présent sans prix de la saison, parce que justement il est hors saison. Bien des choses n'ont la valeur qu'on leur accorde, que d'arriver quand on ne les attendait point, que de paraître quand elles m'ont, autour d'elles, compagnes ni rivales. La rareté d'un cadeau fait son prix et de recevoir la visite d'un haut personnage, ce n'est pas tant sa présence chez nous qui nous honore, c'est peut-être que nous jouissons de cette présence, alors qu'il est censé être ailleurs, où il n'est visible pour personne...

F.

LES ÉVÉNEMENTS

Le coût de la vie, adversaire du Cabinet Blum

Les bruits de remaniement ministériel que nous rapportions ce matin ont fait place, en France, à un malaise dont on retrouve le prolongement sous une forme ou sous une autre dans tous les milieux. A cet égard l'atmosphère est extrêmement confuse.

Hier déjà, malgré les consignes de silence, on avait appris que des critiques assez sévères avaient été émises au

J. Richter

Préparatifs en vue des matchs internationaux de tir à Helsingfors

Un nouveau fusil pour les tireurs suisses ! Ainsi que cela était annoncé récemment, le chef de notre groupe de tireurs a établi le programme d'entraînement en vue des prochaines compétitions internationales de tir à Helsingfors et a fait savoir que les nouveaux fusils étaient prêts à être livrés par la fabrique fédérale d'armes à Berne. Le nouveau fusil se distingue très nettement de l'ancien modèle. Tout d'abord le fût se rapproche beaucoup de celui du fusil de match finlandais. La culasse est celle d'une carabine ordinaire. Un bouton que l'on presse remplace la gâchette

Cette photo (de la fabrique d'armes à Berne) montre la culasse, partie de l'arme la plus spécialement modifiée. Au-dessus de la culasse : le viseur

groupe socialiste quant à l'action du ministre de l'économie nationale, M. Spinasse, auquel certains de ses amis politiques reprochaient de n'avoir pas agi avec assez d'efficacité pour empêcher la hausse des prix.

Ces sourds grondements ont amené le ministre incriminé à s'expliquer devant son groupe, ainsi que M. Vincent Auriol, tous deux sous la haute protection de M. Léon Blum. Un communiqué a été publié à l'issue de la réunion, dans lequel s'affirme, bien entendu, l'attachement le plus indéfectible du groupe socialiste au gouvernement et son admiration pour les explications fournies par les camarades ministres. Mais, toujours en dépit du mutisme discipliné des assistants, on a appris que M. Spinasse s'était entendu dire que le projet de loi destiné à lutter contre les hausses illicites et qui va venir incessamment en discussion devant la Chambre, était insuffisant, ce qui a amené M. Blum, dans l'exposé qu'il fit en conclusion du débat, à déclarer qu'il devrait peut-être demander aux Chambres des pouvoirs étendus en matière économique et qu'il envisageait la création d'un office du sucre semblable à l'office du blé.

D'aucuns prêtent même à M. Blum des propos, d'ailleurs tenus en dehors du groupe socialiste, selon lesquels il envisagerait, après la fameuse pause, un nouveau programme comportant notamment la nationalisation des assurances et des industries-clefs pour financer la retraite des vieux travailleurs et le fonds national du chômage. On a le temps d'en reparler.

Il reste que l'adversaire du gouvernement, ce n'est pas la minorité parlementaire, c'est l'indice du prix de la vie qui, dans la circonstance, aurait autant d'efficacité qu'un vote politique.

Et aux projets qu'on lui prête plus haut, on peut voir que le Cabinet Blum n'est guère disposé à changer de méthode. S'appuyant sur des groupements dont les uns sont soumis étroitement à la doctrine marxiste, dont les autres sont dominés par la foi révolutionnaire, on ne le conçoit pas bien annonçant à ces groupements qu'il s'est trompé, que son système n'était pas bon, et qu'il est obligé de recourir aux méthodes traditionnelles qu'il a combattues jadis. D'ailleurs, M. Blum reste attaché à ses croyances socialistes, en dépit des déceptions que lui apportent les faits. Il tient à l'unité du parti révolutionnaire, il a toujours eu la pensée de réunir les communistes et les socialistes. On ne peut pas considérer comme vraisemblable de sa part, un soudain renversement de sa politique. Alors?

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Incendiaire et assassin à 15 ans

A Berson-Gironde, France, un jeune domestique de 15 ans, Roland Duloste, a mis le feu à la ferme de ses patrons et a tiré sur des voisins venus pour l'éteindre.

C'est au lieu dit Laverceaux, au domaine de M. Audoire, que s'est déroulé le drame. Roland Duloste, profitant de l'absence de ses patrons voulut s'emparer de leurs économies enfermées dans un coffre scellé dans le mur. Pour faire disparaître toute trace de son forfait, le jeune malfaiteur mit le feu à la maison.

Des voisins voyant de la fumée s'élever du toit accoururent. Soudain deux coups de fusil claquèrent et M. Petit s'écroula tué net. Il avait été atteint à la tête, le domestique l'ayant vu arriver avait tiré sur lui à faible distance.

On donna alors l'assaut au fenil dans lequel s'était enfermé le meurtrier qui, mis hors d'état de nuire, fut gardé à vue en attendant l'arrivée du Parquet de Blaye ; cependant qu'à l'aide de pompes et de seaux l'incendie était maîtrisé.

Roland Duloste était au service des époux Audoire depuis quatre ans. Il ne semble pas se rendre compte de la gravité de ses actes.

L'infortunée victime, Denis Petit, charmant jeune homme, marié et père d'une fillette de 6 ans, jouissait de l'estime générale.

L'audacieux coup de main de Nice

On a lu dans le « Nouvelliste » de ce matin que des bandits en auto ont commis, hier, un exploit particulièrement audacieux, opérant au cœur même de Nice, sur le quai des Etats-Unis, où ils ont réussi à enlever au caissier d'une banque une somme d'un million 350,000 fr.

Voici des détails : hier matin, donc, vers 8 h. 30, le caissier de l'agence de Nice du Crédit commercial de France, M. Edouard Lanteri, accompagné de M. Louis Mouret, employé à la banque, et du groom, Jean Genestrello, quittait la banque pour aller effectuer un versement d'un million 350,000 francs à la Banque de France, quai des Etats-Unis. La somme était placée dans une petite poussette que l'on ne prit même pas la précaution de fermer. M. Mouret conduisait la poussette, tandis que le jeune Genestrello marchait à côté et que le caissier suivait à bicyclette. Les trois hommes prirent le chemin qu'ils ont l'habitude de suivre pour se rendre à la Banque de France.

Vers 8 h. 40, ils débouchaient sur le quai des Etats-Unis et se préparaient à gagner la succursale de la Banque de France. Ils ne se trouvaient plus qu'à quelque cinquante mètres de cet établissement lorsque, soudain, une auto s'arrêta à côté d'eux. Deux hommes, le visage recouvert d'un foulard, sautèrent de la voiture, cependant que le chauffeur, qui était resté assis sur son siège, braquait son revolver dans leur direction. Les deux autres occupants de la voiture, sous la menace de leur arme, leur intimèrent l'ordre de s'arrêter. Surpris par la rapidité de l'attaque, les employés ne purent esquisser le moindre geste de défense. Tenus en respect par les trois hommes, ils furent obligés de s'arrêter. Le couvercle de la poussette fut rapidement ouvert et le sac contenant la somme aussitôt enlevé.

Avant que les employés du Crédit commercial aient pu réagir, les deux agresseurs étaient remontés dans la puissante voiture qui démarra rapidement. Le caissier eut le temps de relever le numéro.

Un arroseur municipal, qui se trouvait à quelques mètres de l'endroit où fut commise l'agression, essaya de diriger le jet de sa lance sur l'auto des gangsters. Inutile de dire que cela ne les gêna pas beaucoup.

Aussitôt prévenus de cette attaque à main armée, les services de la Sûreté commencèrent leur enquête. Les trois employés furent longuement entendus. Leurs déclarations furent identiques. Ils ne purent donner qu'un très vague signalement des individus qui les avaient si audacieusement dépouillés. Ils purent cependant préciser que les malfaiteurs paraissaient tous trois très jeunes, de 25 à 30 ans, au maximum.

Dans la soirée, la voiture a été retrouvée, abandonnée dans une rue de Nice. C'est une puissante Hotchkiss, qui a été volée à Marseille le 11 février dernier, à M. Jean Pausse, inspecteur de la maison Hotchkiss, demeurant à Saint-Denis, près Paris, qui avait laissé sa voiture devant l'agence Hotchkiss, à Marseille. Il s'agit d'une conduite intérieure à quatre places, de couleur noire et d'une puissance de 17 chevaux.

Une jeune fille et une jeune femme broyées près de Poitiers par le rapide Bordeaux-Paris

Un grave accident s'est produit en gare d'Iteuil et a causé la mort d'une jeune femme et d'une jeune fille qui, surprises par un rapide, ont été déchiquetées.

La gare d'Iteuil est la troisième à partir de Poitiers, dans la direction de Bordeaux. Le train omnibus Poitiers-Angoulême venait de s'y arrêter. Un certain nombre de voyageurs stationnaient sur le quai en attendant le passage du rapide de luxe numéro 8, se dirigeant sur Paris, et qui avait huit minutes de retard. Seules, deux femmes s'engagèrent à travers les voies, ignorant sans doute l'arrivée imminente du rapide.

Le terrible accident se produisit. Les deux malheureuses, happées par le convoi, furent projetées en avant et leurs corps littéralement broyés. L'une des deux victimes put être identifiée sur-le-champ. C'était Mlle Georgette Moreau, âgée de 16 ans, élève au lycée de Poitiers, qui se rendait chez ses parents, cultivateurs à Vintré, commune d'Aslonnes. Il fut plus difficile de déterminer l'identité du second cadavre qui était dans un état horrible. On y parvint cependant. C'était celui de Mme Odette Leroux, âgée de 23 ans, demeurant à Iteuil. On avisa son mari qui travaille à la papeterie de Ligugé. Le malheureux perdit connaissance en apprenant la tragique nouvelle et ne put reconnaître la victime.

L'interdiction de départ de volontaires

Aujourd'hui, le mesures tendant à interdire le départ pour l'Espagne des volontaires italiens et étrangers sont entrées en vigueur en Italie. Les journaux publient sans le commenter, le communiqué suivant :

«Conformément aux décisions prises par le comité de Londres, pour la non-intervention dans les affaires d'Espagne, le gouvernement fasciste a procédé à la promulgation de dispositions législatives afin d'interdire l'enrôlement, le départ et le passage de volontaires pour l'Espagne. Les contraventions seront punies. »

— Le gouvernement portugais, de son côté, publie un décret qui interdit l'enrôlement et le départ des volontaires portugais pour participer aux luttes d'Espagne. Les Portugais qui se sont engagés dans l'une ou l'autre des parties devront rentrer dans le pays dans le délai d'un mois à dater de l'entrée en vigueur de l'interdiction.

Lyon sans journaux

La grève a été déclenchée hier soir parmi le personnel des imprimeries de journaux à Lyon. A minuit, tout travail a cessé dans les quotidiens lyonnais : « Progrès », « Lyon républicain » et « Nouvelliste de Lyon ».

Soixante-dix condamnations à mort

On apprend que dans la ville modèle de Nan-Toung-Chow, Chine, à 120 km. au nord-ouest de Shanghaï, 70 personnes adonnées aux stupéfiants ont été condamnées à mort et que 2000 personnes ont été arrêtées pour la même raison. On n'avait pas encore vu un si grand nombre de condamnations pour ce délit. La campagne menée par les autorités est loin d'être terminée et comme les prisons sont trop petites on utilise les temples à cet effet.

NOUVELLES SUISSES

L'explosion de Genève

L'identité de la victime de la tragique explosion de la rue de Carouge, à Genève, explosion signalée dans le « Nouvelliste » de ce matin, a été établie dans l'après-midi de vendredi. Il s'agit de M. Fritz Roider, né en 1890, mécanicien, Zurichois, marié, père de 2 enfants, domicilié à Zurich. Le corps a été transporté à l'Institut de médecine légale.

Le capitaine Panosetti, commandant de gendarmerie, fonctionnant comme officier de police, continue l'enquête commencée par les sous-brigadiers Dumuid et Grivel.

Cette explosion est très bizarre, ont déclaré MM. Schutzlé et Deville, experts au Département des travaux publics. Toute idée de sabotage semble devoir être écartée, bien que des individus aient souillé la nuit précédente les cadenas et serrures de la cabine de la pelle mécanique.

M. Schindler, qui doit conduire les travaux de terrassement, est d'avis lui aussi que toute malveillance doit être écartée.

M. le juge Livron, auquel l'instruction de cette affaire a été confiée, s'est entretenu, vers la fin de l'après-midi, avec le capitaine Panosetti. On se rendit à nouveau sur les lieux de l'explosion où le brigadier Chaulmontet, chef du service d'identification judiciaire, prit de nombreux clichés de la pelle mécanique hors d'usage. De nombreuses pièces à conviction ont été saisies et transportées au palais de justice.

D'après les techniciens, l'explosion aurait été déterminée par un surcroît de pression.

De la rue de Carouge, M. Livron, qu'accompagnait M. Schwab, greffier, se rendit à la Clinique ophtalmologique où il interrogea l'ingénieur Schmidlin qui avait manipulé le tube d'air comprimé retrouvé pulvérisé.

De recherches faites par le sous-brigadier de gendarmerie Grivel, il résulte que deux élèves de l'école de la Roseraie, Théophile Keimer, 12 ans, et Roger Guillet, 14 ans, qui se trouvaient à proximité de l'explosion ont été brûlés au visage. Le second souffre également d'un choc au tympan. Les petits blessés ont reçus des soins des Drs Horneffer et Terminian.

Collision entre la Flèche rouge et une rame de wagons

Jeudi soir, à 22 heures 04, une violente collision s'est produite à la gare de Lausanne entre la Flèche rouge et une rame de wagons qui se trouvait sur une voie de départ. L'accident est dû à un certain nombre de circonstances. Notons entre autres que la Flèche rouge rentrait d'une course spéciale avec cinquante minutes de retard, ce qui jeta quelque perturbation dans le service et fut la cause indirecte de l'accident.

La Flèche rouge arriva à une vitesse estimée à 50 kilomètres à l'heure lorsque le mécanicien qui la pilotait aperçut la rame de wagons. Sa machine n'était plus qu'à une vingtaine de mètres de l'obstacle.

Le mécanicien bloqua aussitôt les freins mais ne put éviter la collision qui fut particulièrement violente. Tout l'avant de la Flèche rouge est démoli. Quatre wagons déraillèrent d'un essieu. Il n'y eut heureusement pas de blessés, le mécanicien de la Flèche ayant eu la présence d'esprit de se coucher dans le couloir de sa machine pour ne pas être précipité contre les parois. Ce qui lui valut certainement de se tirer d'affaire sans blessure. Un conducteur, qui se trouvait dans la rame de wagons et qui fut jeté à terre, se releva, lui aussi, sans mal.

Les dégâts matériels sont importants.

Arrestation d'un pseudo-détective

Jeudi soir, la femme du chef de gare de Porrentruy, rentrant dans son appartement, y surprit un quidam en train de fouiller dans les tiroirs de ses meubles. Le malandrin interpellé, répondit qu'il était un détective chargé de procéder à une perquisition (!) Courageusement, Mme M. voulut barrer le passage au pseudo-détective, mais celui-ci réussit à prendre le large. Heureusement, ce ne fut pas pour longtemps, car deux gendarmes parvinrent à le rejoindre et le mirent en lieu sûr. Il s'agit d'un dangereux récidiviste, Pierre Hartmann, qui, il y a quelques années, avait volé par effraction 1200 fr. aux sœurs de l'hôpital.

Drame de la contrebande

Le « Dovere » apprend de Muggio que jeudi soir le garde-frontière Italo Rossetti, de Biasca, en tournée d'inspection le long de la frontière italo-suisse, rencontra près de la Vallascia, un individu venu d'Italie, nommé Luigi Caporali, domicilié à Milan. Le garde l'invita à le suivre à la caserne distante d'un kilomètre environ. En cours de route Caporali sortit soudain de sa poche un revolver et fit feu à quatre reprises sur le garde qui fut atteint à la poitrine, à un bras et au cou. Rossetti a été transporté à l'hôpital de Mendrisio. Son état est sérieux. L'assassin, que l'on croit être un contrebandier, a repassé la frontière italienne.

L'homme aux 50 cambriolages

Le tribunal criminel du district du Lac (Fribourg), après plusieurs heures d'audience, a rendu son jugement dans l'affaire des 50 cambriolages commis dans la région. L'accusé Fritz Schmutz, a été condamné à 14 mois de prison, Hans Walter à une année de prison, les deux à 10 ans d'expulsion du territoire fribourgeois, et le troisième, Pierre Egger, à une année de prison.

Incendies

Un incendie a complètement détruit dans le village de Noréaz, près de Fribourg, un immeuble inhabité, comprenant maison d'habitation, grange et écurie. Tout a été détruit et les dégâts sont importants.

* * *

Un incendie a détruit à Dietikon (Zurich), la ferme de M. Triaca, cultivateur. Les dégâts sont évalués à 30,000 fr. Le sinistre est attribué à la combustion spontanée du foin.

* * *

A Guin, Fribourg, un incendie a complètement détruit dans la nuit de vendredi à samedi à la grande ferme appartenant à l'ancien député Hans Zurkinden. On pense que le feu a dû éclater dans un tas de fagots déposés près de l'immeuble. Une enquête a été immédiatement ouverte par la préfecture de la Singine. L'émotion est considérable dans la population, car c'est le sixième grand incendie qui s'est produit dans cette région au cours des trois derniers mois.

Assemblée des délégués conservateurs des quatre districts du Centre

L'Assemblée des délégués conservateurs des quatre districts du Centre est convoquée pour le mardi 23 février courant à 15 heures à la grande salle du bâtiment de l'Association vinicole, Place du Midi, à Sion.

Ordre du jour : Elections au Conseil d'Etat. — Divers.

Le Comité.

LA RÉGION

Un ouvrier mortellement brûlé par du sodium en fusion

Un accident mortel s'est produit dans des circonstances atroces, à l'usine de l'électrochimie, à Saint-Marcel (Savoie). Un ouvrier, M. Emile Deschamps, 40 ans, transportait un bac contenant du sodium en fusion. Ayant placé ce bac dans un endroit un peu en pente, le liquide se répandit sur les pieds du pauvre ouvrier qui fut cruellement blessé. On le transporta à l'hôpital de Moutiers où il reçut des soins, mais la brûlure était si grave que le blessé rendit le dernier soupir quelques heures plus tard dans d'horribles souffrances.

L'assassinat d'Antagne

Les recherches de la police vaudoise de sûreté se sont poursuivies hier sans amener la découverte du moindre indice de nature à identifier l'auteur de l'assassinat, à Antagne, près de Bex, de Gottfried Grunenwald.

La victime faisait de fréquentes allusions à de l'argent qu'elle aurait possédé, ce qui a vraisemblablement causé sa perte.

Le ou les malfaiteurs ont bouleversé le logement de fond en comble, fouillant tous les meubles et allant même jusqu'à feuilleter des livres ; mais on suppose qu'ils n'ont pas découvert la moindre somme.

POIGNÉE DE PETITS FAITS

★ Pendant le mois de janvier 1937 132 personnes ont émigré de Suisse dans des pays d'outre-mer, contre 87 en janvier 1936 soit un accroissement de 45 personnes.

★ Le roi Victor-Emmanuel III se rendra à Budapest le mois prochain, dit le « Messaggero ». Il rendra ainsi au régent Horthy la visite que ce dernier lui fit en novembre 1936.

★ Un tragique accident s'est produit hier soir, à Renaix (Belgique), à l'endroit où le chemin de fer traverse la chaussée. Une auto conduite par M. van Meeranle qui avait à côté de lui son fils âgé de 17 ans traversait la voie ferrée lorsqu'elle fut surprise par un train qui venait de quitter la gare.

M. van Meeranle et son fils furent projetés hors de la voiture et affreusement déchiquetés par la locomotive.

★ A Waukegan (Illinois), cent cinquante policiers ont tenté de déloger au moyen de bombes lacrymogènes une centaine de grévistes qui occupent, depuis le 17 février, les usines de la Fansteel Metallurgical Corporation. Les grévistes ont repoussé l'attaque de la police en faisant pleuvoir sur elle des morceaux de fer et de l'acide.

FEUILLETON du NOUVELLISTE 26

L'INTENDANT

— Et vous, qui êtes-vous donc ? interrogea-t-elle à son tour, en reprenant un peu de son attitude agressive et mécontente.

— Je suis peintre, répondit évasivement Wilhem. Si vous m'y autorisez, je reviendrai quelquefois. Volontiers, j'esquisserais ce coin de vallée, avec, au premier plan, la terrasse et le château. C'est un sujet de tableau merveilleux. Mais, au fait, y a-t-il une auberge près d'ici ?

— Toute proche, répliqua la « Dante », en indiquant de son index desséché un amas de maisons en partie dissimulées dans la verdure. S'il vous plaît de marcher encore un quart d'heure, vous trouverez aisément un toit pour la nuit.

— Je vous remercie, au revoir, madame.

La voix bien timbrée, sympathique du jeune homme résonnait sonore dans cette solitude. Soulevant légèrement sa coiffure, il découvrit son front noble, élevé, couronné d'épais cheveux bruns vaguement ondulés. Déjà, il était loin que le « Dante » le regardait encore, son visage parcheminé plissé sous l'effet d'un resouvenir confus et inquiet.

Ce front, ces yeux, qu'il lui semblait reconnaître, où les avait-elle vus déjà ! Peut-être en rêve ! Plusieurs fois la vieille hocha sa tête chenue, sans parvenir à dégager des brumes de son cerveau le fantôme indécis, vaporeux qui, vainement, tentait d'en surgir.

V

Peu de jours avant que l'intendant ne reçut la lettre le rappelant auprès de la comtesse Ursule, au soir d'une chaude journée de septembre, l'équipage du vicomte de Berthis, vers cinq heures environ, stationnait devant le haut portail du château de Salmont-le-Bois.

Justement fier de son nouvel attelage, qu'il préférait de beaucoup à l'auto, Roger avait projeté d'en faire, ce jour-là, les honneurs à Mme de Molckembourg et à Renée, accompagnées, la chose allait de soi, du brillant satellite de la jeune fille, l'inévitable baron de Prescourt.

D'un geste souple, de Berthis rendit la main aux chevaux.

Attelés ensemble pour la première fois, les deux bêtes s'accordaient à merveille de taille et d'allure.

Un cliquetis doux sonnait dans l'air calme, énervant, plein de ces caresses tièdes qu'apporte le déclin des journées chaudes d'été. Tout d'abord régna un silence presque religieux, influencés qu'étaient les promeneurs par l'absolue sérénité de cet air ambiant, peuplé d'invisibles atômes et qu'ils respiraient avec volupté, bercés chacun de pensées très diverses.

A demi renversée au fond de la voiture, Renée laissait errer sur le paysage un regard distrait, lointain, comme voilé d'une brume insaisissable.

La simplicité savante de son costume tailleur, d'un gris doux, faisait valoir à merveille les formes pleines et harmonieuses de la jeune fille. D'un petit chapeau de paille noire, coquettement chiffonné, s'échappait, en boucles rebelles, la masse de ses cheveux blonds, laissant à découvert la nuque d'un blanc mat, où courait, à peine visible, le fin réseau des veines azurées.

En un vol capricieux, Renée laisse une à une s'égrener ses pensées imprécises, toutes à son insu, dirigées vers une seule image cent fois repoussée, mais poétisée, agrandie de toute la distance qui l'en sépare.

Encore qu'elle ne sache pas le motif vrai de l'éloignement de Wilhem, un secret instinct l'avertit qu'elle n'est pas étrangère à la soudaine décision du jeune homme ; s'il est parti, c'est à cause d'elle et ses regrets s'avivent, tandis qu'un remords secret, difficile à étouffer, insidieusement se glisse au fond de son âme.

Maintenant que le jeune intendant n'est plus là, combien de fois, s'est-elle surprise à le rechercher, à désirer sa présence. Une foule de riens qu'elle croyait ensevelis dans l'éternel oubli des choses disparues lui reviennent en mémoire : un geste, un regard, une nuance à peine saisissable, mais elle voit tardivement quelle place ces choses tenaient dans sa vie.

Après son départ, en vérité bien inexplicable, elle s'était aperçue combien fastidieuses lui semblent les journées, imparfaitement remplies par les visites maintenant presque quotidiennes du baron de Prescourt.

Une comparaison, non à l'avantage d'Olivier s'offre à l'esprit droit de la jeune fille. Sous l'écorce impeccable de l'homme du monde, sous la forme courtoise de ses manières raffinées, quelque chose sonne faux et lui déplaît sans que, au juste, elle puisse dire pourquoi. Un peu de cet égoïsme implacable dont est pétrie l'âme orgueilleuse du baron se fait jour et surnage sur cette surface brillante, tenant en éveil l'instinctive défiance de Mlle de Fercelles.

Non, celui-là n'est pas fait pour comprendre et satisfaire les chastes et secrètes aspirations de tendresse de la fière Renée, un autre l'aurait pu et cet autre...

Une violente secousse interrompit le cours des réflexions de la jeune fille.

— Batailleur fait des siennes, dit gravement de Prescourt, en se penchant un peu, pour regarder le cheval de gauche qui, depuis un instant, donnait des signes manifestes, d'émancipation et de révolte. Peut-être serait-il sage, à cause de ces dames, de mettre pied à terre, hein, Roger ?...

(A suivre.)

Attentat contre le vice-roi d'Ethiopie

La résolution des Jeunesses conservatrices

Assassinat d'un enfant à Lucerne

On compte six blessés légers dont trois policiers atteints par de l'acide.

M. Horner, gouverneur de l'Illinois, a ordonné à la police d'abandonner sa tentative d'expulser les grévistes.

✶ La cour d'assises de Venise a condamné à mort le paysan Luigi Lorenzon qui, il y a un peu plus d'un an, avait tué à coups de hache à Melolo, son père, sa mère et une tante, blessé sa belle-sœur et ensuite incendié sa maison.

✶ Le bruit court, à Paris, selon des nouvelles reçues d'Espagne dont on n'a pas pu obtenir encore confirmation, qu'au cours du combat naval qui s'est déroulé au large de Carthagène et à la suite duquel un navire gouvernemental se serait échoué, le député communiste français André Marty, qui se trouvait à bord de ce navire chargé du ravitaillement des gouvernementaux, aurait été tué.

✶ 350 ouvriers et employés de la fabrique d'horlogerie Lip à Besançon ont évacué les locaux et repris le travail. Par contre, une grève générale de la boulangerie vient d'éclater. L'autorité militaire a pris les mesures nécessaires pour assurer dès samedi le ravitaillement de la population.

NOUVELLES LOCALES

Recours écarté

Dans sa séance d'hier, vendredi, 19 février, le Conseil d'Etat a écarté le recours formulé contre les élections communales de St-Gingolph.

Contrôle des prix

En présence de l'augmentation qu'ont subie ces temps derniers différents articles de l'alimentation, la commune de Sion invite tous les commerçants à observer strictement les prescriptions sur l'affichage des prix afin d'orienter le public et de permettre un contrôle effectif aux organes de ce service de surveillance.

Des sanctions devront être prises contre les commerçants qui ne se conformeraient pas à cette obligation.

Le bureau communal est à la disposition aussi bien des consommateurs que des commerçants pour examiner toutes les réclamations se rapportant à des achats ou à des ventes qui seraient contraires aux dispositions en vigueur dans ce domaine.

Il est interdit au même taux de s'approvisionner au-delà des besoins courants dans des articles sujets à des hausses que de pratiquer des majorations de prix supérieures à la marge tolérée par les arrêtés fédéraux.

Il convient dans les moments de réadaptation actuels de faire preuve de bonne volonté réciproque afin de ne pas aggraver par des actes inconsidérés ou illicites une situation déjà suffisamment compliquée en elle-même.

Le bandit de Géronde

Le soleil allait se noyer dans la brume d'automne, au fond de l'horizon. Ses derniers rayons faisaient rutiler l'or des longs peupliers. Le lac de Géronde, glace d'azur, avait les pampres de ses rives réfléchis dans ses ondes.

Par le sentier du couvent qu'ombrageait un bois de pins cheminait un loqueteux, portant, au travers du dos, un sac de toile écrue flasque et maculé de boue.

C'était au temps où les chartreux habitaient le monastère. La cloche venait de sonner complies quand les aboiements du dogue qui gardait l'entrée, s'élevèrent rauques et tumultueux.

Le frère portier fit taire l'animal et s'avança vers l'étranger qui, pour une nuit venait demander gîte et couvert. « Car, disait-il, je suis un pèlerin en route vers la ville éternelle et ne puis ce soir, pousser plus loin ma fatigue ». Puis, après une longue pause, il ajoutait : « Je sais aussi que la forêt de Finges est infestée de brigands et qu'il vaut mieux ne pas la traverser de nuit ».

L'homme fut introduit, réconforté, hébergé. Mais en réalité, ce n'était qu'un vulgaire bandit ayant une idée bien chevillée dans le crâne : dépouiller l'église du couvent de ses vases sacrés et fuir avant le jour.

La lampe du sanctuaire éclairait faiblement le chœur de la petite église : les ombres rampaient le long des murs des bas-côtés, quand le voleur entra, à pas de loup. Cette lueur indécise jeta dans son cœur un émoi qu'il ne s'était jamais connu. Surmontant ses craintes, il avance vers le tabernacle, tire de son sac ciseau, marteau et se met en demeure d'ouvrir à petits coups la porte sculptée. Le ciseau mord le bois, mais la porte résiste. Le malfaiteur s'impatiente, essaye de secouer l'ouvrage quand un bruit insolite l'arrête.

Après avoir rebondi sur le rétable, une tête de mort s'abat sur l'autel, face à lui et le regarde de ses orbites profondes. L'homme atterré s'affaisse sur les dalles, les dents serrées, évanoui.

Il gisait encore quand la théorie des moines vint pour chanter matines. On l'entoure, on l'emporte dans son lit. Plusieurs jours il fut entre la vie et la mort, la frayeur ayant troublé son sang.

Quant aux bons moines, ils eurent tôt fait de reconstituer le drame. La tête de mort fut hissée à nouveau à sa place, au pied du grand crucifix qui dominait l'autel et les outils épars remis dans le sac de l'étranger.

Quelques années plus tard, les visiteurs qui s'égaraient dans les allées du couvent apercevaient parfois un religieux furtif qui paraissait fuir les regards des hommes. Qui était-il ? Le bandit converti édifiait ses frères et, par de rigoureuse pénitences, expiait sous les froc ses sacrilèges passés.

Jean d'Arole.

Le temps

L'influence des cyclônes s'est étendue pendant la semaine sur le Continent. Elle a provoqué chez nous aussi un temps variable. Les vents chauds de l'ouest ont alterné avec les vents froids. En ce moment, nous nous trouvons dans une phase quelque peu plus chaude. La couche de neige qui s'est formée ces derniers jours a disparu à la suite des pluies et de l'augmentation de la température dans les régions basses. Les hautes stations annoncent également des températures élevées, zéro degré à 1700 mètres d'altitude. Ainsi le danger d'avalanches s'est de nouveau accru.

Samedi matin en Suisse le ciel est généralement pluvieux. On ne peut pas s'attendre à un changement important de la situation atmosphérique instable. Cependant, il est possible que les vents froids qui sont attendus amènent passagèrement un temps plus clair durant la journée de dimanche.

Secours d'hiver pour chômeurs et nécessiteux

Le Comité de l'action de secours d'hiver 1936-37 en faveur des chômeurs nécessiteux et des indigents s'est réuni le 17 février écoulé et a pris les décisions suivantes :

1) L'action de secours est terminée et le bureau créé à cet effet est supprimé.

2) La répartition des sommes recueillies sera faite par les soins du Comité entre les communes du canton ayant pris part à cette action.

3) La somme attribuée aux différentes communes sera adressée prochainement à celles-ci qui en assureront la répartition par l'intermédiaire de la Commission locale créée dans ce but.

Conformément à la circulaire du 24 décembre 1936 du comité d'organisation, cette répartition consistera en bons de marchandises et exceptionnellement en la remise d'un montant d'argent. (Comm.)

Le Comité d'action.

L'assemblée des délégués des Jeunesses conservatrices à Martigny

Brillante réunion des Jeunesses conservatrices du Valais Romand, samedi après-midi à Martigny.

M. le président Marcel Gross, en ouvrant l'assemblée rappelle avec émotion le souvenir de l'accident de son vice-président Gabriel Troillet et dit que l'assemblée des délégués se réunit pour la première fois depuis ce drame.

Il rappelle combien Gabriel Troillet était un ami fidèle doué d'un robuste optimisme. Il a beaucoup semé et la Fédération récolte les fruits de ses efforts. Il présente aux parents la sympathie et le souvenir ému de la Fédération.

L'assemblée se lève en signe de deuil. M. Gross souligne ensuite le but de l'assemblée réunie à l'occasion des élections cantonales. Deux motifs : les élections au Conseil d'Etat et l'entente dans le parti.

M. Gross salue l'entrée de cinq nouvelles sections au sein de la Fédération Champéry, Charrat, Martigny-Ville, Fully et Chippis. Il félicite MM. Charles Exquis, promoteur de la section de Martigny-Ville, Taramarcaz, de Fully, Lonfat, toujours dévoué du petit groupe des amis de Charrat. Il salue aussi la présence d'un ami fidèle, M. Chaperon, qui a mené la délégation du Lac et M. Charles Allet, avocat à Sion, rédacteur à la « Jeune Suisse ».

La Fédération avait songé à élaborer un programme du parti conservateur, mais elle a été devancée par le Directoire qui a fait un projet complet, programme excessivement intéressant. La Fédération a tenu cependant à exposer ses desiderata et ses vues au Directoire.

Dans le domaine politique le projet le plus urgent est l'auto-défense contre les agissements communistes. Dans les autres cantons des mesures ont déjà été prises pour interdire le mouvement communiste. Lorsque les cantons auront donné l'exemple, Berne suivra.

Dans le domaine ouvrier : la lutte contre le chômage. L'Etat a subventionné les travaux même privés et en contrôlant les travaux a atteint un double but : créer des travaux utiles à l'économie du pays et employer la main-d'œuvre à peu de frais pour que ce soit la main-d'œuvre seule qui bénéficie de la subvention. Nous sommes partisans enfin du salaire minimum et des allocations familiales obligatoires ainsi que des assurances paritaires. Nous ne devons pas attendre l'institution de la corporation pour prendre des mesures en faveur des agriculteurs dans la gêne.

Nous croyons que l'argent employé peut l'être plus afficacement. L'Etat doit diriger l'action en s'attaquant aux causes du mal, c'est-à-dire à l'intérêt excessif et aux prix insuffisants des produits. L'Etat a déjà fait quelque chose qu'il faut reconnaître. Le système des prêts sur billets est intolérable, car on arrive à des taux exorbitants. M. Gross termine, très applaudi, en mettant en relief l'équilibre budgétaire devenu aujourd'hui un fait acquis.

On procède à l'élection du vice-président : M. Biollaz, membre du Comité et représentant du district de Conthey, est élu à l'unanimité. M. Charles Exquis, avocat à Martigny, est nommé membre du Comité pour l'action qu'il entreprend dans les districts de Martigny et de l'Entremont.

M. Marcel Gross présente un texte de résolution ayant trait aux élections cantonales et il donne la parole à M. de Chastonay, membre du Directoire du parti conservateur qui expose le point de vue du Directoire en politique cantonale.

L'orateur parle ensuite de la politique suisse, de l'éventualité d'un Front populaire et du devoir des partis nationaux de redresser la situation par une entente loyale. C'est ensuite une lance en faveur de la collaboration en Valais, collaboration qui offre un caractère national et qui aurait une énorme répercussion dans toute la Suisse.

L'assemblée vote la résolution que l'on trouvera ci-dessous.

M. Marcel Gross remercie l'asemblée de la confiance qu'elle témoigne au comité de la Fédération et charge M. de Chastonay de transmettre au Directoire du parti la direction prise ce soir.

RÉSOLUTION

L'assemblée des délégués de la Fédération des Jeunesses conservatrices du Valais romand, réunie à Martigny le 20 février 1937, a décidé :

1) La Fédération des Jeunesses conservatrices fait confiance au comité directeur du parti conservateur valaisan et lui assure son appui absolu.

2) La Fédération des Jeunesses conservatrices n'accordera son appui aux élections du Conseil d'Etat qu'à la liste assurant, par le choix des candidats, des garanties réelles d'entente et de solidarité gouvernementales, sur la base d'un programme de réalisation sociale immédiate, conforme aux principes du parti.

3) La Fédération des Jeunesses conservatrices se prononce en faveur de la collaboration des partis nationaux, en vue d'assurer les bases d'une lutte commune contre le marxisme.

Baptême princier

ROME, 20 février. (Ag.) — Le nouveau prince de la maison de Savoie sera baptisé avec de l'eau du Jourdain. L'eau a déjà été envoyée à Naples par le consul général d'Italie pour la Palestine et la Transjordanie.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Assassinat d'un enfant

LUCERNE, 20 février. (Ag.) — Dans le quartier de Maihof, à Lucerne, un garçonnet de 4 ans, le petit Schacher-Schroeter a été retrouvé mort dans son lit. Comme l'enfant portait des traces de strangulation, une enquête a été ouverte et a fait constater qu'il s'agit d'un meurtre. Plusieurs personnes de l'entourage de la famille Schacher, soupçonnées, ont été arrêtées.

Un attentat contre le vice-roi d'Ethiopie

ADDIS-ABEBA, 20 février. (Ag.) — L'Agence Stefani annonce qu'hier, après la distribution des cadeaux aux églises, aux mosquées et aux pauvres d'Addis-Abeba, par le vice-roi en hommage pour la naissance du prince de Naples, en présence des autorités civiles et militaires, des chefs, des notables, des représentants des communautés religieuses coptes et musulmanes, un groupe d'individus s'est faufilé parmi les pauvres. Profitant du mouvement créé parmi la foule par la fin de la cérémonie, quelques grenades furent lancées de ce groupe. Le général Graziani a été blessé légèrement, le général Liotta, plus sérieusement ainsi que quelques indigènes parmi lesquels Abuna Kirillos.

ROME, 20 février. — L'attentat dont a été victime le maréchal Graziani, vice-roi d'Ethiopie, s'est produit vers midi vendredi lorsque le maréchal venait de distribuer aux pauvres d'Addis-Abeba des fonds à l'occasion de la naissance du Prince de Naples. Les bombes à main lancées par un groupe d'individus qui s'étaient infiltrés parmi les pauvres ont fait plusieurs victimes.

Le maréchal Graziani a été légèrement blessé. L'état du chef d'Etat-major de l'aéronautique en Abyssinie, Liotta, est grave.

Gros procès de presse

BALE, 20 février. (Ag.) — Le 4 septembre 1936, le Conseil fédéral a décidé de déposer une plainte contre le directeur politique de l'« Arbeiter Zeitung » M. F. Schneider, conseiller national, pour divers articles publiés en août et en septembre. Le ministère public de la Confédération a ouvert une procédure. L'enquête a été confiée à M. Gsell de Frauenfeld, juge d'instruction pour la Suisse allemande. Le ministère public de la Confédération ayant pris connaissance le 5 février du rapport du juge d'instruction, le ministère public de la Confédération a déposé une plainte le 18 février.

L'« Arbeiter Zeitung » publie l'acte d'accusation et le rapport adressé à la Chambre d'accusation du tribunal fédéral. M. Schneider est inculpé de calomnie publique, et éventuellement d'injures publiques à l'adresse du Conseil fédéral, publiées dans quatre articles. L'inculpé aurait fait sciemment des affirmations qu'il savait mensongères. Certains passages de ces articles accusent le Conseil fédéral de favoriser les rebelles espagnols de violer la Constitution, de prendre parti en faveur de l'Allemagne et de l'Italie, et affirment que depuis 1848, aucun Conseil fédéral n'a été haï et méprisé autant que le Conseil fédéral actuel qui s'est montré incapable.

La Chambre d'accusation du Tribunal fédéral aura à examiner si la plainte peut être admise. M. Schneider sera défendu par M. Johannes Huber, conseiller national à St-Gall.

La guerre civile d'Espagne

SEVILLE, 20 février. — Dans le secteur de Talamocha les nationaux ont occupé Vigil des Rio. Dans le secteur de Léon deux attaques l'une sur Robledo l'autre sur Orravamaco ont été repoussées.

LISBONNE, 20 février. — Un décret prévoit la perte de la nationalité portugaise pour tous ceux qui quitteraient le territoire national pour aller combattre en Espagne après publication du décret d'interdiction.

BAYONNE, 20 février. (Havas). — Deux étudiants de Marseille âgés respectivement de 15 et 16 ans ont été arrêtés au poste frontière de Hendaye alors qu'ils cherchaient à franchir le pont international pour s'engager dans les rangs des insurgés.

Des troubles

JERUSALEM, 20 février. — Des troufédéral de favoriser les rebelles espagnols, chefs juifs et arabes. Les autorites ont pris des mesures immédiates pour rétablir l'ordre.

SHANGHAI, 20 février. — Une bagarre s'est produite entre troupes chinoises d'une filature japonaise de Shanghaï.

Des fusiliers marins japonais patrouillent autour de l'usine.

MEXICO, 20 février. (Havas). — L'Etat de Chihuahua est le théâtre de manifestations pour la réouverture des églises analogues à celles qui se sont déroulées à Vera-Cruz. Dans la ville de Chihuahua 4000 catholiques ont réclamé justice complète à la suite de l'assassinat d'un prêtre récemment arrêté et mort à l'hôpital du fait de mauvais traitements qu'il a subis. Les manifestants ont occupé la cathédrale et trois églises.

Le feu à l'église

CHARLEROI, 20 février. (Havas). — La nuit dernière le feu s'est déclaré dans la grande tour de l'église de St-Pierre et Paul à Chapelet. La tour embrasée s'est abattue sur la nef en causant de graves dégâts et mettant le feu à des objets de grande valeur. L'incendie qui a été causé par un court-circuit a causé pour sept millions de francs de dégâts.

Les grèves

ST-ETIENNE, 20 février. (Havas). — Les journaux de la ville n'ont pas paru samedi matin ainsi que du reste ceux de toute la région.

BESANÇON, 20 février. (Havas). — La grève de la boulangerie est effective et totale samedi matin. Un mouvement de grève semblable s'est dessiné à Pontarlier. Le ravitaillement est fait par l'autorité militaire.

Les fronts unis

ZURICH, 20 février. (Ag.) — Entre le chef du Front national, Dr Rolf Henne, et le chef de l'Union nationale, Georges Oltramare, un accord est intervenu, prévoyant que toutes les questions se rapportant à la politique fédérale seraient traitées en collaboration entre les deux mouvements. A l'avenir le Front national s'occupera de la Suisse allemande et l'Union nationale de la Suisse romande.

Monsieur et Madame **Camille BARMAN** et leur fils, à Epinassey ; les enfants de feu **Félix BARMAN**, à Epinassey ; Monsieur et Madame **Maurice BARMAN** et leurs filles, à Epinassey ; Madame et Monsieur **Félix GUERIN** et leur fille, à Epinassey ; Monsieur et Madame **Jules BARMAN** et leurs enfants, en Amérique ; Monsieur **Alfred BARMAN**, à Epinassey ; Madame et Monsieur **Théophile FUMEAUX** et leurs enfants, à St-Maurice, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Léonce Barman

Retraité des C. F. F.

leur très cher frère, beau-frère, oncle, décédé le 20 février 1936, après une longue maladie, à l'âge de 56 ans.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice le lundi 22 février à 10 heures.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nous transmettons directement aux annonceurs les demandes d'adresses des annonces paraissant sous chiffres et leur laissons le soin de répondre.

Banque Populaire Valaisanne, Sion

Capital et réserves: Fr. 1.000.000

OBLIGATIONS à terme — CARNETS D'EPARGNE, dépôts depuis 5 francs

aux meilleures conditions

La Manufacture d'Horlogerie Le Coultre & Cie, au Sentier (Vaud) engagerait pour entrée de suite ou époque à convenir :

ouvrières ou jeunes filles

adroites pour parties diverses.
Adresser offres avec certificats et références.

Pour ensevelissements :

Cierges, Couronnes en perles et en fleurs stérilisées. Toutes fournitures pour deuil.

La Maison se charge de toutes les formalités.

MAGASINS

GIROD

MONTHEY Tél. 61.77

Ecole professionnelle

de gouvernantes d'enfants et préparation d'institutrices privées

Hygiène. Couture. Pédagogie, etc. Début du semestre de printemps : 12 avril. **Placement des élèves assuré.** — S'adresser FLORIANA, 7 bis, Avenue Secretan, Lausanne. Joindre timbre-réponse s. v. p.

Machines à écrire suisses

„HERMES"

Une nouvelle création

La STANDARD No 5
3 modèles portables, à partir de Fr. 160.-

Fournitures de bureau
Atelier de réparations

Francis-R. Métrailler - Sion

Rue des Remparts *Téléphone 733*

La grippe vous démolit

La phosfarine Pestalozzi

prise dans du thé stimule et fortifie

La boîte Fr. 2.25, pharmacies, drogueries, épiceries, coopératives. Le meilleur aliment pour les enfants.

LOTERIE

en faveur de l'Hôpital-Infirmerie du District de Monthey (Valais)

Autorisée par le Conseil d'Etat du Canton du Valais

1er lot : Fr. 200,000.-

autres lots de Fr. 50,000.-, 20,000.-, 10,000.-, 5,000.-, etc., tous payables en espèces

Chaque série complète de 10 billets contient au moins **un billet gagnant. Prix du billet Fr. 20.-. Tirage** 15 mars 1937 au plus tard. **La série de 10 billets Fr. 200.-.**

Emission 50,000 billets seulement

Commandez vos billets au bureau de la loterie de l'Hôpital de Monthey à Monthey, par versement au compte de chèque postal No II c 695, ou contre remboursement. Les expéditions sont assurées de façon discrète, **sous pli recommandé et sans frais.**

Billets en vente également dans de nombreux dépôts

ATTENTION ! Calculez et appréciez vos chances d'après le nombre restreint de billets émis

---

Protégez l'industrie du pays

FUMEZ MONTHEY

le seul cigare manufacturé en Valais.

PURIFIEZ VOTRE SANG

Il est nécessaire de soigner le sang et de lui rendre son état normal en le dépurant. Parmi les nombreux dépuratifs, il y a lieu de retenir particulièrement la Tisane des Chartreux de Durbon, dont les propriétés dépuratives sont réelles et efficaces. Préparée avec soin et seulement avec des plantes, elle exerce une action bienfaisante sur l'organisme, pour combattre avec succès, boutons, rougeurs, éruptions de la peau, démangeaisons, etc. Une cure de Tisane des Chartreux de Durbon est indiquée à toute personne voulant s'assurer d'avoir un organisme sain doué d'un sang riche et pur.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Le flacon 4.50 dans toutes les Pharmacies. Dépositaire pour la Suisse : Union Romande et Amann S. A. à Lausanne.

A vendre une nichée de

porcelets

de 4 semaines. S'adresser à Ernest Barman, Daviaz sur Massongex.

A vendre quelque mille

échalas épicéa

extra, trempés au sulfate.
S'adr. à Mariaux Germain Beffeux s. Vionnaz.

On achèterait

propriété viticole

ou viticole-agricole, sise en Valais avec possibilité au vigneron-agriculteur de continuer l'exploitation.

Offres et prise de contact par écrit sous chiffres P. 10.937 F. à Publicitas, Fribourg.

On cherche à louer à St-Maurice, au centre,

chambre

indépendante, non meublée, avec téléphone si possible.
Ecrire sous B. 1209 au bureau du Nouvelliste.

La Charcuterie Grandsonnoise

livre **saucisses au cumin** à 15 ct. pièces, **gendarmes** à 25 ct. la paire, envoyé franco domicile à partir de 3 kg.

Gaillard - Schneiter
Tél. 4143 **Grandson**

PRÊTS

accordés de suite aux employés à traitement fixe, sans caution, aux meilleures conditions. Références à disposition. **Discrétion garantie.**

Ecrire en joignant timbres réponse au

Bureau de Crédit
S. A.
Gd-Chêne 1 Lausanne
Maison fondée en 1934

Pour tous vos besoins

d'argent

adressez-vous à case Ville 2468, Lausanne. Pas d'avance en capital. Pas de parts sociales à souscrire. Timbre-réponse.

Baisse de prix

Tondeuses famille **3.50**, à nuque pr dames 1/10 mm **3.95**, 3 coupes pour bétail **4.50**. Rasoir **2.90**, évidé fr. **4.50**, Gillette **1.20**, lames **10** ct., Cuir **1.50**. Couteau de table **45** ct., de poche **45** ct., Ciseaux pr dames **85** ct. Sécateur acier **2.50**. Aiguisage et réparations.

Catalogue **1937** gratis

ISCHY Ernest, Fabric., PAYERNE 21

A vendre environ 4000 kg. de

foin et regain

ère qualité. S'adresser à Ch Cassetti à Riddes.

Abonnez vous au NOUVELLISTE

La

Banque Suisse d'Epargne et de Crédit

Succursale de Martigny

accorde des **crédits en compte-courant, prêts,**

garantis par des **hypothèques, nantissements** de titres ou polices d'assurances, **cautionnements.**

Conditions avantageuses.

Winterthur

Société d'Assurance sur la Vie

Paul Hugon, Agence générale, Martigny-Croix.

REFROIDISSEMENTS

CATALYSINE

DU Dr VIQUERAT

Dans cinq ou six cas de **pneumonie franche** et surtout de **broncho-pneumonie** avec fièvre élevée, chez des adultes comme chez des **enfants,** j'ai pu observer avec une véritable émotion des résultats presque surprenants dans leur soudaineté et leur intensité, dès le début du traitement à la CATALYSINE.

Dans toutes les pharmacies : Fr. **3.-** et **4.50.** Dr Veillard, Lausanne

---

Le café du Jubilé

à titre d'attention spéciale pour le jubilé, encore sans augmentation de prix

250 gr. Fr. 1.—
500 gr. Fr. 2.—

Chaque 11me paquet est gratuit

Usego BON ET BON MARCHE

CREDIT SIERROIS

Capital : Fr. 1.000.000.—
Réserves : Fr. 400.000.—

paie sur

carnets d'épargne : **3.50 %**
comptes à terme, de **3** à **3.75 %** selon durée
certificats de dépôts à 3 ans : **4 %**
certificats de dépôts à 5 ans : **4.25 %**

Contrôlé par l'Union Suisse des Banques Régionales

Cornut & Cie - Banque de Vouvry

Prêts hypothécaires - Bons de dépôts
Livrets de dépôts
Livrets d'épargne (entièrement garantis, selon l'ordonnance cantonale de 1919)

La Banque a été contrôlée par la Fiduciaire Suisse OFOR S. A., Genève, conformément à la loi sur les banques

---

Amis lecteurs !

Vous désirez que le

„Nouvelliste"

développe ses rubriques, le nombre de ses pages ? Alors, aidez-le

1. **En lui procurant de nouveaux abonnés ;**
2. **En lui apportant toutes vos annonces, petites et grandes ;**
3. **En confiant à son imprimerie tous vos travaux d'impression, depuis la simple carte de visite jusqu'à la brochure et le registre.**